

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice

Présents **13**

Pouvoirs **10**

L'an deux mille vingt six

les vingt-quatre février

le Conseil d'Administration d'Arzon Évènements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Bellevue, sous la présidence de MME GAUVAIN, présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration :

Le dix février deux mille vingt six

PRESENTS : F. GAUVAIN - JC. VERDONCK - C. LECLERC - B. DE RENEVILLE - PL. KERINO - C. PROVOST - M. BRICOTTE - J. SAUVAGET - C. PELLISSIER - JM. GAUTER

ABSENTS : A. GIARD - E. RENIMEL - M. EYMOND

Objet : Attribution d'une AOT – Club de natation – Parc du Fogo – 5 ans

Dans le cadre de la gestion des équipements relevant de l'EPIC et suite au Conseil d'Administration, un **appel à candidatures a été lancé** le 16 janvier 2026, pour l'attribution d'une **Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)** du domaine public, relative à l'exploitation d'un club de natation sur le site du Fogo, pour une période de 5 ans.

À l'issue de la procédure, **un seul dossier de candidature** avait été déposé dans les délais impartis. Ce dossier a fait l'objet d'une étude en comité de direction le mardi 10 février 2026.

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ **PREND ACTE** de la conformité de la candidature

↳ **AUTORISE** la direction à conclure une **AOT d'une durée de 5 ans**

avec la SAS Blueshark représentée par Kévin Simon, pour l'exploitation d'une école de natation sur le site du Fogo dans les conditions du cahier des charges

↳ **DONNE MANDAT** au Directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 24 février 2026

Publiée, affichée le 03 mars 2026

certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du

La Présidente,

F. GAUVAIN